

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, la cellule d'investissement ferroviaire – la CIF – s'est effectivement réunie, il y a quelques semaines, à la demande du ministre Bellot et en présence de représentants wallons pour examiner ses programmes d'investissement sur lesquels nous avons travaillé en collaboration avec le Fédéral. Le CUMM, Comité exécutif des ministre de la Mobilité, a plusieurs fois eu connaissance des projets, cela ne veut évidemment pas dire que nous avons le choix. Cela reste une compétence fédérale, même si la Région avait fait valoir toute une série de priorités qui, pour un certain nombre d'entre elles, ont pu être retenues.

L'inquiétude vient, vous l'avez rappelé, essentiellement de la situation 60/40 qui est très désavantageuse pour la Wallonie puisque le simple entretien du réseau, le maintien au niveau actuel, le maintien de la capacité du réseau, tel qu'il existe, aujourd'hui, est problématique avec les montants disponibles. Parler d'investissement dans ce cadre-là, c'est évidemment toujours difficile, puisqu'il faut, en priorité, maintenir le réseau dans l'état qui est le sien.

Quelles ont été les priorités qui ont été discutées ? D'abord le RER avec une contribution wallonne importante dans le préfinancement, plus de 200 millions d'euros étaient consacrés à Gosselies et vont pouvoir servir au préfinancement et ont contribué à la relance des travaux du RER. Deuxièmement, l'axe Troyes-Namur-Luxembourg où nous avons toute une série de demandes. Certaines ont pu être prises dans ce plan d'investissement et une série d'autres priorités plus locales, mais importantes, notamment des liens à recréer avec la France et avec le Grand-Duché de Luxembourg. On aura l'occasion d'en parler, en long et en large, puisque cela a fait l'objet de documents qui devront être approuvés, non seulement par les gouvernements, mais aussi par les parlements, avec la liste des investissements. Vous verrez apparaître effectivement une participation wallonne puisque 32 millions d'euros ont pu être débloqués pour ajouter un certain nombre de dossiers complémentaires à ceux qui avaient été retenus au niveau du financement fédéral.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - J'ai écouté attentivement les réponses du ministre. C'est évidemment un dossier extrêmement important qui est évoqué, ici, et je comprends aussi qu'en termes de temps en question d'actualité, c'est compliqué de pouvoir répondre précisément.

Je suppose, comme il l'a évoqué, que l'on aura encore l'occasion d'échanger relativement à ce qu'il a pu obtenir pour la Wallonie, puisque l'on sait, comme cela a été rappelé, que cette clé est injuste et défavorisante

pour la Wallonie. Néanmoins, je pense que nous pourrions aussi discuter et vérifier à quelle hauteur les priorités balises, fixées par le précédent Gouvernement, ont été respectées et si des solutions complémentaires peuvent être trouvées.

Le rendez-vous est donc pris pour ce dossier.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LEGASSE À
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL ET DES ZONINGS SUR « LA VOLONTÉ
DE GREENPEACE D'ASSIGNER LA WALLONIE
POUR SON RÉSEAU DE STATIONS
TÉLÉMÉTRIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Legasse à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « la volonté de Greenpeace d'assigner la Wallonie pour son réseau de stations télémétriques ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, Greenpeace assigne la Wallonie, ici à Namur, contre le réseau de stations télémétriques. L'ONG estime que ces stations ne sont pas correctement placées. Cela fait déjà un moment que l'ONG met la Wallonie en garde et, cette fois, ils sont passés à l'acte.

Vous avez répondu précédemment à des questions concernant l'objet, en signalant que de votre point de vue ou d'un point de vue de l'administration, les stations étaient bien placées.

Finalement, doit-on considérer que cette assignation mettra enfin fin à cette polémique ? Est-ce une bonne chose finalement que l'on soit assigné ? Cela permettra de mettre fin à la polémique de dire, si oui ou non, ces stations sont bien placées.

Au-delà de l'assignation, au-delà de cette polémique, l'enjeu est évidemment la qualité de l'air. Le Parlement s'est déjà positionné, à l'initiative de mon estimé collègue, M. Stoffels, concernant l'objet et il revient maintenant au Gouvernement de développer ou de prendre attitude et d'établir sa stratégie. Quelle est-elle ? Que comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air des Wallonnes et des Wallons, indépendamment de l'assignation de Greenpeace ?

M. le Président. - Chers collègues, puis-je inviter les orateurs à s'en tenir à l'objet tel qu'il est soumis au

Greffe et qui concernait le recours de Greenpeace. Le ministre appréciera, mais j'espère qu'à l'avenir, nous nous conformerons à notre règlement.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, effectivement, Greenpeace a déposé sa requête devant le tribunal hier. Il s'agit donc de contester le réseau de mesure wallon, réseau qui est tout à fait conforme aux obligations européennes. Les obligations européennes nous donnent comme instruction d'avoir six points de mesure généraux sur le territoire. Le but d'une station qui surveille un territoire comme la Wallonie n'est pas d'aller mesurer le taux d'oxyde d'azote au bout d'une rue quelque part. Il faut une vision plus générale.

Le nombre de stations est d'ailleurs de 18 pour les six qui sont demandées au niveau européen. On est donc relativement à l'aise par rapport à cela.

L'intérêt de la démarche est d'attirer l'attention sur la qualité de l'air qui reste un enjeu important. Nous sommes sous les seuils européens, mais nous sommes supérieurs aux recommandations de l'OMS et il reste du travail à faire. Nous le faisons actuellement puisqu'une série de textes est en discussion au Gouvernement avec d'abord un décret sur les zones de basses émissions. On a eu un débat, il y a quelques semaines sur des mesures préoccupantes à proximité des écoles. Un bourgmestre pourra décider que, à partir de 200 ou 300 mètres autour d'une école, il peut faire en sorte que certains types de véhicules les plus polluants, les diesels les plus anciens ne puissent plus y accéder.

Nous avons également des mesures en discussion en première lecture au Gouvernement sur l'interdiction progressive du diesel et donc la disparition progressive, à partir de 2023, des véhicules les plus polluants. Il y a alors tout le renouvellement de la flotte et le travail que M. Crucke mène sur la fiscalité automobile avec le fait de favoriser des véhicules moins polluants. De notre côté, au niveau des administrations locales, nous avons aussi la volonté de « verdir » la flotte et donc, de faire en sorte d'améliorer, de continuer à améliorer la qualité de l'air qui s'est nettement améliorée ces 10 dernières années – on a divisé par deux la quantité d'oxyde d'azote, entre la fin des années 90 et 2014.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse.

Néanmoins, je note que l'agence européenne pour l'environnement – et certes, nous respectons les prescrits européens – a publié deux rapports sur l'impact de la qualité de l'air et ses rapports indiquent néanmoins une piètre qualité de l'air en Belgique qui serait responsable

de 11 000 décès prématurés. La Wallonie est donc fortement concernée.

Je vous invite à continuer parce que la chose est suffisamment grave et importante que pour accélérer.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. EVRARD À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DES AÉROPORTS SUR « LA BIOMÉTHANISATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Évrard à M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports sur « la biométhanisation ».

La parole est à M. Évrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez sans doute vu comme moi qu'un collectif d'agriculteurs souhaite mettre en place une coopérative avec pour objectif de centraliser la récolte, notamment au niveau de la biomasse et pouvoir ainsi la valoriser à travers notamment des unités de biométhanisation.

C'est une question que j'aurais pu poser à votre collègue, ministre de l'Économie sur le plan de la pertinence d'un tel projet, à M. Di Antonio sur le bilan CO₂ d'une telle opération ou encore au ministre de l'Agriculture sur cette volonté des agriculteurs de diversifier leurs activités.

C'est à vous que je pose la question parce que je ne doute pas que vous aurez à cœur de me répondre et ce, d'autant plus que je vous ai notamment remplacé dans le cadre du Comité mixte d'échanges avec le Québec, dont nous revenons avec le président ainsi que quelques parlementaires. Nous avons pu visiter un cluster, Ecotech, qui regroupe des entreprises qui travaillent sur les énergies propres. Je n'ai pas manqué de leur poser la question de la biométhanisation. Le directeur m'a répondu très clairement que si, sur le plan théorique, cela fonctionnait bien, dans les faits, au Québec, aujourd'hui, on peut considérer que c'est une forme d'échec. Quand on regarde ce qui se passe en Allemagne, depuis les années 2000, il y a eu une explosion, notamment des petites unités de biométhanisation. Depuis que le Gouvernement a supprimé les aides en 2015, là aussi, c'est un échec total.

Vous vous êtes déjà exprimé par rapport aux mégaprojets. On ne va pas revenir sur la saga Greenwatt.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, par rapport à ce genre d'initiative, quel était selon vous, un modèle intéressant, un modèle défendable, pour autant qu'il le soit. Finalement, doit-on encourager, soutenir ce genre